



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1070

Approbation d'une convention de parrainage avec Lyon Parc Auto pour les expositions d'avril à juillet 2015 au Musée d'art contemporain de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1070 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE AVEC LYON PARC AUTO POUR LES EXPOSITIONS D'AVRIL A JUILLET 2015 AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 17 avril au 12 juillet 2015, le Musée d'Art Contemporain de Lyon présente deux nouvelles expositions : *Open Sea* et *Antoine Catala*.

▪ *Open Sea* est une exposition consacrée à la scène artistique contemporaine de l'Asie du Sud-Est. A partir de Singapour, véritable place tournante économique et culturelle de l'archipel, *Open Sea* présente plus de 30 artistes de dix pays d'Asie du Sud-Est, de la Malaisie au Vietnam, de l'Indonésie aux Philippines.

Open Sea s'inscrit dans *Singapour en France, le festival*, qui célèbre les 50 ans de relations diplomatiques entre la Cité-Etat Singapour et la France, ainsi que les 50 ans de l'indépendance de l'île.

▪ Pour sa première exposition personnelle en France, le Musée d'Art Contemporain de Lyon invite Antoine Catala à créer une exposition/œuvre destinée aux collections du musée. L'artiste poursuit son travail sur les signes visuels et transforme un étage entier du musée avec l'installation *Jardin synthétique à l'isolement*, une sorte d'îlot, composé de plantes artificielles, d'écrans, de roches de signes et de sons.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et d'augmenter le nombre de ses entrées, Lyon Parc Auto a contacté le Musée d'art contemporain et proposé d'apporter son soutien en devenant parrain de ces expositions, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Lyon Parc Auto	<ul style="list-style-type: none"> - Remise d'1,20 € sur le tarif public des parkings P0 et P2 de la Cité internationale pour les visiteurs de l'exposition. - Communication dans les parkings Lyon Parc Auto. - Mise à disposition de deux valideurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Logo du parrain sur les supports de communication suivants : carton d'invitation, flyers-programmes, insertions publicitaires (formats supérieurs au ¼ de page), dossier de presse. Valorisation : 2 500 € HT. - Réalisation d'affichettes valorisant le montant du tarif préférentiel. Valorisation : 200 € HT. - 50 entrées gratuites aux expositions. Valorisation : 300 € (non assujetti à la TVA).

	Valorisation : 3 000 € HT.	Valorisation : 3 000 € HT
--	----------------------------	---------------------------

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et la société Lyon Parc Auto, dans le cadre des expositions Open Sea et Antoine Catala, du 17 avril au 12 juillet 2015 au Musée d'Art Contemporain de Lyon, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La dépense correspondante, soit 3 000 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 6238.

4- Les recettes correspondantes, soit 2 700 € HT et 300 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2015, natures 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN